



PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Niort, le 17 JAN. 2023

MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU POUR LES PROFESSIONNELS, LES COLLECTIVITÉS ET LES PARTICULIERS DANS LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

La situation hydrologique des nappes et des cours d'eau s'est nettement améliorée sur le département. Le niveau des nappes du Lambon et de Mignon-Courance ainsi que le taux de remplissage du barrage du Cébron sont proches ou au-dessus de la moyenne.

Les mesures de restriction sont levées à partir du **mercredi 18 janvier 2023 à 8h00** sur les sous-bassins suivants :

Lambon (MP3)	Mignon-Courance (MP7)	Thouet amont
--------------	-----------------------	--------------

Le débit de la Dive du Nord restant faible, le **remplissage des plans d'eau et les manœuvres de vanne restent interdits sur le bassin de la Dive du Nord.**

Ces mesures de restrictions s'appliquent pour les usages publics ou privés et quelle que soit la ressource (eaux superficielles, eaux souterraines et adduction d'eau potable). La nature des mesures de restriction est précisée dans l'arrêté du 12 janvier 2023.